

Programme communautaire de prêt de fauteuil roulant à l'intention des aînés

Le programme communautaire de prêt de fauteuil roulant à l'intention des aînés offre des nouveaux fauteuils roulants ou des fauteuils roulants recyclés (manuels ou électriques) aux résidents néo-écossais admissibles afin de les aider à demeurer dans leur maison et leur collectivité.

Comment puis-je être admissible à ce programme?

Pour être admissible à ce programme, vous devez répondre aux critères suivants :

- vous êtes un résident de la Nouvelle-Écosse et vous détenez une carte santé valide de la province;
- vous avez 65 ans ou plus au moment de la demande;
- vous avez fait l'objet d'une évaluation effectuée par un fournisseur de soins de santé autorisé (ergothérapeute ou physiothérapeute);
- vous avez besoin d'aide en raison d'une invalidité à long terme, d'une maladie chronique ou d'une maladie terminale;
- vous acceptez de signer un formulaire de consentement concernant l'utilisation sécuritaire et appropriée du fauteuil roulant;
- vous avez un faible revenu (revenu annuel net de 26 165 \$ ou moins si vous êtes célibataire ou de 41 165 \$ ou moins si vous êtes marié);

- vous n'êtes pas couvert par un autre programme tel qu'un régime d'assurance privé ou un programme d'un autre organisme financé par les fonds publics.

Comment puis-je savoir si ce programme est approprié pour mes besoins?

Pour déterminer si vous êtes admissible au programme communautaire de prêt de fauteuil roulant à l'intention des aînés, communiquez avec les Services de soins continus au numéro sans frais 1-800-225-7225. Si vous êtes admissible, un ergothérapeute ou un physiothérapeute vous rencontrera pour effectuer une évaluation.

Est-ce que le fauteuil roulant répondra à mes besoins spécifiques?

Un fournisseur de soins de santé spécialisé dans l'ajustement d'un fauteuil roulant effectuera l'évaluation. L'évaluation permettra de faire en sorte que le fauteuil roulant que vous recevrez répond à vos besoins. Si vous avez déjà emprunté un fauteuil roulant dans le cadre de ce programme et que vos besoins changent, communiquez avec les Services de soins continus pour une réévaluation.

Remarque : S'il est déterminé qu'un fauteuil roulant recyclé est disponible et peut être adapté à vos besoins, ce fauteuil roulant vous sera fourni dans le cadre du programme.

Que se passe-t-il si je suis admis à un établissement de soins de longue durée?

Vous pouvez conserver le fauteuil roulant tant que vous habitez dans la collectivité et qu'il est utilisable. Lorsque vous êtes admis à un établissement de soins de longue durée, vous conservez le fauteuil roulant et un renvoi aux fins d'évaluation sera initié. Un plan de transition sera élaboré pour vous permettre d'obtenir un fauteuil roulant dans le cadre du programme d'équipement spécialisé de l'établissement de soins de longue durée.

Quels frais devrai-je payer?

Ce programme est offert gratuitement.

À qui appartient le fauteuil roulant?

Le fournisseur du fauteuil roulant en demeure propriétaire, et le fauteuil roulant doit être retourné au fournisseur lorsqu'il n'est plus nécessaire.

Avec qui dois-je communiquer pour l'entretien ou des réparations?

Le fournisseur est responsable de la livraison, de l'entretien et de la réparation du fauteuil roulant, au besoin, dans votre maison. Au moment de la livraison du fauteuil roulant, le fournisseur vous laissera des renseignements sur le fonctionnement du fauteuil roulant, ainsi que des coordonnées.

Est-ce que je peux acheter mon propre fauteuil roulant spécialisé?

Si vous souhaitez faire l'achat de votre propre fauteuil roulant par le biais de votre assurance-maladie privée, vous pouvez le faire. Les fauteuils roulants utilisés dans le cadre de ce programme ne sont pas en vente.

Pour obtenir des renseignements sur le programme communautaire de prêt de fauteuil roulant à l'intention des aînés :

Numéro sans frais : **1-800-225-7225**

Site Web : **novascotia.ca/dhw/ccs**
(en anglais seulement)